



Communiqué de mise à disposition
Document de référence – Rapport financier annuel 2015

Paris, le 29 avril 2016. Le document de référence d'EDF relatif à l'exercice 2015 a été déposé ce jour auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Les éléments suivants sont intégrés dans le document de référence :

- le rapport financier annuel 2015
- le rapport du Président du conseil d'administration au titre de l'article L.225-37 du Code de commerce (figurant dans la section 4.7)
- l'information relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes (figurant dans la section 6.5)
- le descriptif du programme de rachat (figurant dans la section 7.3.2).

EDF attire l'attention sur la section 1.4.1.1.2 « Exploitation du parc nucléaire et performances techniques – Programme d'investissements du parc nucléaire existant en France » du document de référence. En particulier, les travaux d'optimisation conduits en 2015 ont permis de réviser à la baisse l'enveloppe du programme "Grand Carénage", initialement chiffrée à 55 milliards d'euros₂₀₁₃, à 51 milliards d'euros courant sur la période 2014-2025, soit une baisse de 9 milliards d'euros₂₀₁₃. La Cour des comptes, dans son rapport de février 2016 portant un horizon de temps plus long allant jusqu'à 2030, a évalué ces dépenses à 74, 73 milliards d'euros₂₀₁₃, dont 20 milliards d'euros₂₀₁₃ sont dédiés à la période 2026-2030, permettant ainsi de relier les chiffrages établis par le groupe EDF et par la Cour des comptes.

Le document de référence est accessible sur le site internet de la société à l'adresse <http://finance.edf.com>, dans la rubrique « **Informations financières** ». Des exemplaires du document de référence sont également disponibles au siège de la Société, 22-30 avenue de Wagram (75008 Paris).